

## COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE

### NOTE PREPARATOIRE DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE

**HORAIRE :** Vendredi 01/10/2021 de 10h à 12h

**LIEU :** mixte visioconférence / présentiel. Vous avez la possibilité d'assister à la séance depuis les locaux de l'Amif (26 rue du Renard 75004 Paris) ou à distance (voir « Modalités techniques » ci-dessous).

**ELUS REFERENTS :**

Éric BERDOATI, Maire de Saint-Cloud (92)  
Hervé CHARNALLET, Maire d'Orgeval (78)  
Anne GBIORCZYK, Maire de Bailly-Romainvilliers (77)

**SUJET :**

**Comment mobiliser les citoyens dans le cadre des enquêtes publiques ?**

**INTERVENANTS :**



**Jean-Pierre CHAULET**, Commissaire enquêteur  
**Compagnie nationale des Commissaires Enquêteurs (CNCE)**



**Géraldine GEOFFROY et Géraldine BERTAUD**  
**Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)**

**OBJECTIFS :**

- ✓ Echanger sur les apports et les limites de l'enquête publique
- ✓ Réfléchir aux leviers permettant aux citoyens de mieux s'approprier ce processus de consultation

# COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE

## NOTE PREPARATOIRE DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE

### CONTEXTE :

A l'origine, l'enquête publique concernait l'expropriation pour cause d'utilité publique et la protection contre les nuisances, veillant à limiter les conséquences de l'implantation d'installations nuisibles pour le voisinage.

En 1983, avec l'adoption de la loi dite Bouchardeau, le champ des enquêtes publiques s'ouvre, dans un souci d'une meilleure information du public, à des opérations susceptibles d'affecter l'environnement. Cette loi répond à une demande de nombreuses associations, ainsi qu'au souhait des citoyens d'être davantage associés à la décision publique.

Ainsi, toute collectivité ou tout service de l'Etat réalisant des aménagements, des ouvrages ou des travaux qui peuvent porter atteinte à l'environnement, doit réaliser une enquête publique. Cette enquête a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, et de recueillir l'avis du public sur ces opérations afin de permettre à la personne publique, notamment une commune, de disposer des éléments nécessaires à son information.

Toutefois, concrètement, les dossiers soumis à l'avis du public et du commissaire enquêteur sont souvent très **techniques et difficiles à comprendre**. Ils sont **rédigés et financés par le maître d'ouvrage**, ce qui peut biaiser l'information. La population a de plus, très souvent, une méconnaissance de la procédure et elle peut avoir **le sentiment que son avis ne sera pas pris en compte**, d'autant que l'enquête publique intervient en fin de procédure, rendant difficile d'application des options et solutions différentes de celles retenues initialement par le maître d'ouvrage.

Face à ces problèmes, quelles solutions apporter pour redynamiser ce mode de participation des citoyens ?

### PROPOSITION DE DEROULE :

- **10h00-10h05** : Introduction de la séance par les élus référents
- **10h05-10h25** : Intervention de Jean-Pierre Chaulet, Vice-président de la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs
- **10h25-10h45** : Intervention du CEREMA
- **10h45-11h55** : Echanges avec les participants
- **11h55-12h00** : Clôture de la séance par les élus référents



# COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE

## NOTE PREPARATOIRE DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE

### MODALITES TECHNIQUES DE LA VISIOCONFERENCE :

Pour participer à la réunion virtuelle, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://amif-asso.webex.com/amif-asso-fr/j.php?MTID=m49ed8c57bed45ea41e6ad8e5b246d3fd>

Si besoin, indiquez le :  
Numéro de la réunion : 2742 552 9092  
Mot de passe : demloc01110

**En cas de problème de connexion**, veuillez contacter notre hotline : 0970 711 105  
[support@frv-sense.com](mailto:support@frv-sense.com)

Veuillez télécharger et « autoriser » Cisco Webex à s'exécuter. **Vous pourrez rentrer dans la visioconférence au plus tôt 15 minutes avant son début.**

Renseigner vos informations : nom/prénom/adresse mail.

Cliquer sur « rejoindre la réunion ».

Lorsque vous entrez dans la conférence, **veuillez** :

- **Annoncer votre NOM-PRENOM-FONCTION-COMMUNE afin que les services de l'AMIF puissent établir le listing des participants.**
- Puis **couper votre micro et votre caméra** afin d'éviter au maximum les interférences et l'utilisation importante de bande-passante pouvant ralentir la connexion générale.

### **Quelques conseils de bonne utilisation** :

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pares-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.).
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.